

DONNEES INSEE . Extraits utiles de la base de données 2024

2.104 – Compte des ménages (*) simplifié et ratios d'épargne		
Unité : Milliard d'euros et %		
		2024
B2A3G	Excédent brut d'exploitation et revenu mixte brut (1)	407,0
	dont :	
B2G	Excédent brut d'exploitation	268,5
B3G	Revenu mixte brut	138,4
D1	Rémunération des salariés (perçue) (2)	1 536,3
	dont :	
D11	Salaires et traitements bruts (**)	1 134,1
D12	Cotisations sociales à la charge des employeurs	402,2
D121	dont : Cotisations sociales effectives à la charge des employeurs	330,0
D122	dont : Cotisations sociales imputées à la charge des employeurs	72,2
D4NET	Revenus de la propriété reçus diminués des revenus versés (3)	149,2
B5G	Solde brut des revenus primaires (SRP) = (1) + (2) + (3)	2 092,5
T5F	Solde des transferts sociaux et fiscaux	-231,4
	(8) = (4) - (5) + (6) - (7) dont :	
D62	Prestations sociales autres que transferts sociaux en nature (4)	631,2
D61	Cotisations sociales nettes (5)	571,8
D5	Impôts courants sur le revenu, le patrimoine, etc. (7)	280,7
TRANSF_COURANT	Solde des transferts courants (reçus moins versés) (6)	-10,1
B6G	Revenu disponible brut (RDB) = (SRP) + (8)	1 861,1
D63	Transferts sociaux en nature (9)	524,3
B7G	Revenu disponible brut ajusté (RDBA) = (RDB) + (9)	2 385,4
P31	Dépense de consommation individuelle (10)	1 527,5
D8	Ajustement pour variation des droits à pension (11)	6,4
B8G	Épargne brute (E) = (RDB) - (10) - (11)	340,0
P4	Consommation finale effective (12)	2 051,8
B8G	Épargne brute (E) = (RDBA) - (11) - (12)	340,0
D9PXR	Transferts en capital reçus diminués des transferts versés (13)	-19,8
P51G	Formation brute de capital fixe (14)	153,7
P5K	Autres acquisitions moins cessions d'actifs non financiers (15)	-2,3
B9	Capacité (+) ou besoin (-) de financement = (E) + (13) - (14) - (15)	168,8
TEM	Taux d'épargne des ménages (16)	18,2
TEFM	Taux d'épargne financière des ménages (17)	9,0

Éléments du compte d'exploitation des sociétés et entreprises individuelles

	2024
Valeur ajoutée brute	1 655,2
Total des ressources	1 655,2
Rémunération des salariés	1 004,7
Salaires et traitements bruts	762,4
Cotisations sociales effectives à la charge des employeurs	222,6
Cotisations sociales imputées à la charge des employeurs	19,8
Autres impôts sur la production	77,7
Impôts sur les salaires et la main d'œuvre	38,3
Impôts divers sur la production	39,5
Autres subventions sur la production	-43,9
Total des charges	1 038,6
Excédent brut d'exploitation et revenu mixte brut	616,6
Excédent brut d'exploitation	486,6
Revenu mixte brut	130,0
Total des emplois	1 655,2

7.301 – Compte des administrations publiques (S13)		
Unité : Milliard d'euros	Compte d'exploitation	2024
	Emplois	
Rémunération des salariés		362,1
Salaires et traitements bruts		244,6
Cotisations sociales à la charge des employeurs		117,6
Cotisations sociales effectives à la charge des employeurs		66,4
Cotisations sociales imputées à la charge des employeurs		51,2
Autres impôts sur la production		13,6
Impôts sur les salaires et la main d'œuvre		11,5
Impôts divers sur la production		2,1
Autres subventions sur la production		-1,0
Excédent brut d'exploitation		110,6
Excédent d'exploitation net de CCF (*)		0,3

DONNEES DGFIP

Recettes fiscales collectées par la DGFIP

	2024	Part allouée en 2024 au profit de		
		l'État ⁴ (%)	administrations publiques locales	administrations de sécurité sociale
Total	567,8	52	26	22
Impôts sur la consommation	232,7	45	23	31
Impôts sur le revenu des ménages	128,8	85	0	15
Impôts sur le bénéfice des entreprises	59,4	100	0	0
Impôts sur le capital *	93,2	28	72	0
Impôts sur la production	38,3	20	33	47
Autres impôts et taxes	31,0	32	61	7
Autres remboursements et dégrèvements	-15,7			

* 53,3 taxes foncières + 37,2 droits de mutation/enregistrement + 2,7 IFI

IMPÔT SUR LE REVENU (revenus de 2023) source: DGFIP

(nombres en milliers - montants en millions d'euros)

Quotient familial	Taux marginal	Nombre de foyers	Répartition	Montant total de l'impôt net	Répartition
Inférieur ou égal à 11 294 €	0%	13 471	32,9%	-749	-0,9%
inférieur ou égal à 28 797 €	11%	20 650	50,4%	11 507	13,8%
inférieur ou égal à 82 341 €	30%	6 404	15,6%	44 281	53,3%
inférieur ou égal à 177 106 €	41%	421	1,0%	16 545	19,9%
Supérieur à 177 106 €	45%	61	0,1%	11 534	13,9%
TOTAL		41 007	100%	83 118	100%

Le quotient familial se détermine par le rapport entre le revenu net imposable et le nombre de parts du foyer fiscal.
Le montant total de l'IR ne prend pas en compte les non résidents et résidents étrangers soumis à des règles particulières.